

Informations de base	
<p><b>2020/2636(DEA)</b> DEA - Procédure d'acte délégué</p> <p>Secteur des fruits et légumes et secteur vitivinicole: dérogation, en ce qui concerne l'année 2020, en raison de la pandémie de COVID-19</p> <p>Complétant <a href="#">2011/0288(COD)</a></p> <p><b>Subject</b></p> <p>3.10.03 Commercialisation et échanges des produits agricoles et des animaux 4.20 Santé publique 4.20.01 Médecine, maladies</p>	Procédure terminée - acte délégué entre en vigueur

Portail de documentation				
<b>Parlement Européen</b>				
Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Recommandation de non-objection à l'acte délégué avant expiration du délai		<a href="#">B9-0185/2020</a>	10/06/2020	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		<a href="#">T9-0154/2020</a>	17/06/2020	
<b>Commission Européenne</b>				
Type de document		Référence	Date	Résumé
Document de base non législatif		<a href="#">C(2020)02908</a>	04/05/2020	